Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Effacer les données

Protégé B une fois rempli

Paiement en trop de cotisations d'employé à l'assurance-emploi pour 2018

Remplissez ce formulaire pour calculer le montant en trop de cotisations à l'assurance-emploi (AE) dans le cadre d'un **emploi**.

Le montant de l'AE que vous avez payé en trop doit être supérieur à 1 $ pour vous être remboursé.

Si vous avez des gains d'un **travail indépendant** et d'autres gains admissibles, et que vous avez conclu un accord avec la Commission de l'assurance-emploi du Canada, par l'entremise de Service Canada, pour participer au programme d'assurance-emploi qui donne accès aux prestations spéciales de l'assurance-emploi, remplissez l'annexe 13, ensuite remplissez ce formulaire.

Ne remplissez pas ce formulaire si vous étiez un résident du Québec le 31 décembre 2018 et que vous devez remplir l'annexe 10.

Calcul du paiement en trop à l'assurance-emploi

Total des gains assurables d'AE (case 24 ou, si elle est vide, la case 14 de vos feuillets T4) (lisez la lettre [(a)] ci-dessous)			1
Total des gains d'un travail indépendant et d'autres gains admissibles pour participer au programme d'AE qui donne accès aux prestations spéciales de l'AE		+	2
Additionnez les lignes 1 et 2.	**(maximum 51 700 $)**	=	3
Total des cotisations déduites : **Résidents ailleurs qu'au Québec** (cases 18 et 55 de vos feuillets T4) (lisez la lettre [(b)] ci-dessous). **Résidents du Québec** (case 18 de vos feuillets T4)			4
Total des cotisations à payer (inscrivez le montant de la ligne 9 de l'annexe 13)		+	5
Additionnez les lignes 4 et 5.		= ▶	6
Ligne 3 moins 2 000 $ (si négatif, inscrivez « 0 »)		–	7
Ligne 6 moins ligne 7 (si négatif, inscrivez « 0 »)		=	8
Total des cotisations déduites : **Résidents ailleurs qu'au Québec** (cases 18 et 55 de vos feuillets T4) (lisez la lettre [(b)] ci-dessous) **Résidents du Québec** (case 18 de vos feuillets T4)			9
Cotisations requises : **Résidents ailleurs qu'au Québec** (multipliez le montant de la ligne 1 par 1,66 %) **Résidents du Québec** (multipliez le montant de la ligne 1 par 1,30 %)	**(maximum 858,22 $)** **(maximum 672,10 $)**	–	10
Ligne 9 moins ligne 10 (si négatif, inscrivez « 0 »)		=	11
Inscrivez le montant **le plus élevé** : ligne 8 ou ligne 11.	**Paiement en trop à l'assurance-emploi**		12

Inscrivez le montant de la ligne 12 à la **ligne 450** de votre déclaration seulement s'il est supérieur à 1 $. Toutefois, si le montant de la ligne 12 est plus élevé que le montant de la ligne 9, inscrivez plutôt le montant de la ligne 9 à la ligne 450.

Inscrivez à la **ligne 312** de l'annexe 1 et, s'il y a lieu, à la **ligne 5832** du formulaire 428, le montant le **moins élevé** : ligne 7, ligne 9 ou ligne 10. Nous pourrions modifier le montant que vous demandez s'il y a un montant à la ligne 2 et que le montant de la ligne 3 est moins élevé que 2 033 $ (2 026 $ si vous étiez un résident du Québec).

(a) Si vous **n'avez pas** de gains d'un travail indépendant et que votre total des gains assurables d'AE sur vos feuillets T4 est **inférieur** à 2 000 $, inscrivez « 0 ». Toutefois, si vous avez des gains d'un travail indépendant et que vous avez conclu un accord avec la Commission de l'assurance-emploi du Canada pour participer au programme d'AE qui donne accès aux prestations spéciales de l'AE, inscrivez le total des gains assurables d'AE de vos feuillets T4.

(b) Si vous avez reçu un revenu d'emploi qui est exonéré de l'assurance-emploi, comme l'indique la case 28 de votre feuillet T4, et qu'il y a un montant à la case 55 de votre feuillet T4, n'inscrivez pas sur cette ligne le montant qui figure à la case 55. Dans ce cas, communiquez avec Revenu Québec pour recevoir un remboursement de vos cotisations payées au Régime provincial d'assurance parentale (RPAP). Toutefois, si vous êtes un employé, que vous possédez plus de 40 % des actions avec droit de vote d'une société et que vous avez conclu un accord en 2018 avec la Commission de l'AE, par l'entremise de Service Canada, pour participer au programme d'assurance-emploi qui donne accès aux prestations spéciales de l'AE, inscrivez le montant qui figure à la case 55 sur cette ligne.